

LE DISPOSITIF ARDAN



ARDAN est un dispositif permettant d'intégrer dans votre entreprise une personne en recherche d'emploi pour mener à bien un projet spécifique (créer un nouveau poste ou permettre au chef d'entreprise de se dégager de certaines missions pour développer un nouveau projet). Ce dispositif vous apporte un soutien financier fort.

POUR QUI ?

- **Entreprises de moins de 50 salariés**, économiquement saines, créées depuis **plus d'un an**, **indépendantes** de groupe nationaux/internationaux et désireuses de développer leur activité, gagner en compétitivité et donc **d'intégrer une nouvelle ressource**.
- Un **pilote inscrit à Pôle Emploi**. Durant les 6 mois de stage, le pilote bénéficie de son ARE (il consomme donc ses droits). Si non éligible à l'ARE, il bénéficiera d'une indemnité des stagiaires de la formation (montant selon statut).

LE DISPOSITIF

Le pilote développe des compétences directement transférables sur le projet en suivant un parcours de formation (21 jours de formation avec le CNAM dans le cadre du **Titre RNCP de niveau III « Entrepreneur de petite entreprise »**).

Un chèque complémentaire de **1 500 €** est à disposition pour financer d'autres formations métiers.

Le dispositif est cofinancé par la Région. Le coût restant à la charge de l'entreprise est de **5 500 € net**.

IPA, en tant que promoteur, **accompagne l'entreprise** dans le montage de son dossier et sa demande de prise en charge. Le chargé d'affaires IPA, en tant qu'"**expert projet**" accompagne l'entreprise et surtout le pilote pendant les 6 mois de stage.